



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

## Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 17/06/2025

Affichage :

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 1

Votants : 8

Etaient présents : P.DENAUD – V.VALADE – JP GUILLON – P.PRIVAT -  
L.MOREAU – P.SARTOUX – B.PETIT – F.DIDIERJEAN

Excusés : A.POTIGNY a donné pouvoir à P.DENAUD

Absents : L.VAREILLE

Secrétaire de séance : JP GUILLON

**27.2025 Création d'emploi permanent**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**Considérant** des mouvements de personnels au sein du service technique, il est nécessaire de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial et de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise pour occuper les fonctions de responsable du service technique à compter du 01/07/2025 à temps complet. Ce poste sera pourvu par Monsieur DELJEHIER Raphael.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**

**DECIDE, à l'unanimité ;**

- de supprimer du tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/07/2025.
- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/07/2025.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : responsable du service technique
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 01/07/2025.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le secrétaire de séance,



Le Maire  
  
Patrick DENAUD



# Commune de l'île d'Aix

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE AU 23/06/2025**

Dernière modification : Conseil municipal du 23 juin 2025.

Grade ou emplois	Date de création	N° délibération	Cat°	Effectif budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>							
Attaché	01/03/15	5.2015	A	0	0	0	TC
Rédacteur principal de 1ere classe	11/12/24	46-2024	B	1	1		TC
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	01/10/17	35.2017	C	0	0	0	TC
Adjoint Administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	01/12/23	34.2023	C	1	1	0	TC
Adjoint administratif	28/08/18	37.2018	C	1	0	1	TC
Adjoint administratif	11/05/21	13.2021	C	0,53	0	1	18,67/35e
<b>Total filière administrative</b>				<b>3,53</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Filière technique</b>							
Agent de Maîtrise	01/07/25	27.2025	C	1	1	0	TC
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/10/17	35.2017	C	1	1	0	TC
Adjoint technique territorial	01/03/19	3.2019	C	1	1	0	TC
Adjoint technique territorial	28/08/18	37.2018	C	0	0	0	TC
Adjoint technique territorial	29/01/21	1.2021	C	1	0	1	TC
Adjoint technique	17/03/22	3.2022	C	0,47	0	1	16,32/35e
Adjoint technique	01/11/22	38.2022	C	0,75	0	1	26,50/35e
<b>Total filière technique</b>				<b>5,22</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>Filière médicosociale</b>							
Agent Spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles	01/03/18	9.2018	C	0,51	0	0	TNC

**AR Prefecture**

017-211700042-20250623-2025\_27-DE  
Reçu le 24/06/2025